

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur le Directeur suppléant, l'assurance de notre considération distinguée.

ARCHIVES FEDERALES

Le Directeur:



(O. Gauye)

Annexes:

- Notes du Professeur Favez relative à votre lettre du 29.7.1981
- Copie des documents en cause du volume X
- No 2 d'Etudes et Sources

Notice du Professeur Favez

DDS

1. Principes

Contrairement à ce que semble souhaiter l'expert du DPF, il n'est pas possible "d'équilibrer" ^{et sélectionner} chaque pièce pour elle-même. C'est l'ensemble du volume qui doit donner une vision "équilibrée" de la politique étrangère de la Confédération. Chaque pièce est toutefois assortie de notes, qui par le commentaire, le renvoi à d'autres documents, ou l'appel au dossier, doivent permettre au lecteur de comprendre, de situer, et le cas échéant, de compléter l'information donnée. Donner de chaque affaire une vision complète et nuancée obligerait à ne retenir que deux ou trois thèmes pour l'ensemble du volume.

La collection des DDS est un ensemble de documents. Non une histoire, c'est-à-dire un récit.

Il ne faut pas juger les appréciations que peuvent contenir tel ou tel document à partir des sensibilités ^{actuelles} ~~contemporaines~~ formules, qui, aujourd'hui, frappent, sont, à l'époque, courantes. Elles sont intéressantes, car elles permettent de retrouver l'esprit de l'époque.

Enfin, ~~l'historien~~ l'historien ne doit pas se ^{laisser} ~~laisser~~ guider dans son choix par le ^{de présenter} ~~souci~~ ~~de présenter~~ une "belle" histoire, mais par l'unique préoccupation de la vérité.

2. Détails.

a) Doc. 2 . Ce PVCF rend compte d'une ~~situation~~ discussion concernant l'installation de la BRI à Bâle. Les appréciations sur le climat politique bâlois, reprises d'arguments belges, témoignent et de l'âpreté des revendications de différents pays qui prétendaient vouloir accueillir la BRI, et des arguments qui à l'époque pouvaient frapper.

Doc. 163. Rien dans ^{ces textes concernant} les conversations Schülthess-Tardieu, à un moment où l'affaire des zones, la taxe à l'importation, etc... alourdis- sent les ~~relations~~ relations franco-suisse, ne semble infidèle à la situation du moment.

Doc. 215, 304 et 355. Les appréciations et commentaires du chargé d'affaire suisse à Varsovie sont intéressants comme témoignages de l'état d'esprit en Pologne et de la mentalité de l'époque. Elles ne "ahargent" pas von Segesser lui-même, si tant est qu'elles doivent

u charger "quelqu'un, mais, ^(document) une perspective sociale et culturelle, qui est, qu'on le veuille ou non, celui du moment. Cf. à ce propos tout ce que dit, et fait, avec l'accord des autorités et le consentement apparemment de la majorité du peuple suisse, le Chef de la Division de police du Département fédéral de justice et police.

On remarquera, à propos du no 355, qu'il s'agit là encore d'un point ^{belge} également ~~belge~~.

b) A l'exception du document 56, concernant la Chine et parfaitement anodin, les pièces 9, 129, 154, 204, 205, 227, 235, 343 et 344 touchent à des affaires d'espionnage politique italo-suisse. Cet espionnage est un fait; il est connu de l'époque. Les noms des protagonistes n'est pas un secret. Les autorités fédérales, comme le prouvent les pièces retenues, "équilibrent" d'ailleurs leur vigilance envers les agents fascistes, par une sévérité ^(...) au moins égale envers les antifascistes. Elles font preuve ainsi, non seulement de leur neutralité, mais de leur souci d'une défense ferme de l'indépendance nationale, une attitude qui est encore aujourd'hui celle du Conseil fédéral.

c) Les documents 49, 70 et 75 traitent de ventes d'armes à la Chine et à la Perse. Encore une fois notre propos ne pouvait être de présenter ~~le~~ le commerce sino-suisse et irano-suisse dans sa totalité. Mais il se trouve que la vente d'armes pose des problèmes politiques qui méritaient d'être illustrés, alors que le lait condensé et autre chocolat ne soulèvent pas de telles questions. D'ailleurs dans l'ensemble du volume, et pour l'ensemble des pays concernés et des affaires traitées, il est évident que la Suisse ne peut paraître comme un pays qui ne vend, ou même qui vendrait avant tout des armes. Les maisons citées -SIG et Oerlikon - sont d'ailleurs connues pour leur fabrication militaire aussi et sur trois pièces, deux traitent des activités de la fabrique fédérale d'armes, non d'entreprises privées.

d) La première phrase du document 305 a probablement retenu l'attention. Si elle n'a pas été rapportée dans une intention évidente de nuire à l'auteur, si donc le document est authentique, l'historien n'a pas le droit de le caviarder. Mieux encore, ce jugement lui aussi ~~est~~ à verser à l'appréciation équilibrée de l'ensemble. Le reste de la pièce prouve d'ailleurs, comme bien d'autres documents, le souci qu'avait la diplomatie suisse de ne pas céder aux pressions de notre puissant voisin du Nord.